

2022-2023

RAPPORT

ANNUEL



UNIVERSITÉ
BISHOP'S
UNIVERSITY



Introduction

Ce rapport annuel est très axé sur les données, mais n'oubliez pas que derrière ces chiffres se cachent des personnes et des histoires bien réelles.

Ce rapport couvre une période d'un an et constitue un résumé de toutes les activités et initiatives de prévention qui ont été organisées et/ou facilitées par le Centre de soutien et de prévention des violences à caractère sexuelles (CSPVACS) de Bishop's au cours de leur première année. Pour rappel, le CSPVACS a ouvert ses portes à Memorial House en septembre 2022, en même temps que l'embauche d'une deuxième conseillère en intervention contre la violence sexuelle, en réponse à la recommandation du rapport CCLISAR.

Ce rapport couvre principalement la période allant de septembre 2022 à août 2023, mais pour préserver l'anonymat des données, nous avons banni certaines sections sur plusieurs années. Un rapport portant sur les années académiques 2018-2022 a également été produit et peut être consulté sur le site web du CSPVACS. Un rapport identique à celui-ci a été produit en anglais et est accessible sur le site du CAPVACS.

Definitions

Conseillère-er en matière d'éducation et de prévention des violences à caractère sexuel

Le/la CEPVACS coordonne toutes les formations et la communication avec la communauté sur toutes les questions liées à la politique de prévention de la violence sexuelle. Le travail d'éducation, de soutien et de défense du/de la CEPVACS s'efforce de ne pas porter de jugement, d'être intersectionnel·le, trans et queer positif, centré·e sur les survivant·es et tenant compte des traumatismes.

Le/la CEPVACS offre un soutien confidentiel et non directif aux personnes qui ont été touchées par la violence à caractère sexuel et sexiste, en anglais ou en français. Le/la CEPVACS aide à explorer les besoins des survivant·es en matière de soutien et propose des aménagements à court et à long terme.

Violence à caractère sexuel - VACS

La violence à caractère sexuelle est un terme général qui décrit un ensemble d'actes, de commentaires, de comportements ou d'attitudes directs ou indirects non désirés, commis dans le cadre de pratiques sexuelles ou ciblant la sexualité ou l'identité et/ou l'expression de genre. Ces actes peuvent être commis sous n'importe quelle forme ou par n'importe quel moyen de communication (en ligne, verbalement, par écrit, visuellement, etc.). La violence à caractère sexuelle se définit par l'absence de consentement et non par la présence de force.

Centre de soutien et de prévention des violences à caractère sexuelles - CSPVACS

Le CSPVACS est le point de service unique désigné pour tous les membres de la communauté universitaire qui ont subi une forme quelconque de violence sexuelle et/ou sexiste ou qui ont besoin de conseils sur la manière de traiter un incident lié à la violence sexuelle et/ou sexiste dans la communauté de Bishop.

Violence basée sur le genre ou violence sexiste

Tout acte de violence non désiré, réel, tenté ou menacé, perpétré à l'encontre d'une personne en raison de son expression de genre, de son identité de genre ou de sa perception du genre. La violence basée au genre a un impact disproportionné sur les personnes qui s'identifient comme des femmes, des personnes 2SLGBTQIA+ (bispirituel·les, lesbiennes, gays, bisexuel·les, trans, queer, en questionnement, intersexuel·les et asexuel·les) et des personnes non conformes au genre. La violence basée sur le genre est une forme de violence sexuelle.

Survivant·es/Victime·s

Une personne qui a subi un acte de violence basée sur le genre ou sexuelle tel que défini dans la présente politique. Les deux termes sont utilisés pour refléter les perspectives et les parcours individuels autour de l'expérience d'une personne. L'université reconnaît que les individus ont le droit de s'identifier et de choisir le terme qui les décrit le mieux.

Dévoilement

Il s'agit d'une déclaration verbale ou écrite faite par une personne à un membre de la communauté de l'université (adressée au CSPVACS) et faisant état d'une expérience de violence à caractère sexuelle ou fondée sur le genre. Une divulgation peut donner lieu à un soutien, à un hébergement et à des mesures immédiates à la demande du·de la survivant·e/victime. Une divulgation ne déclenche pas automatiquement une procédure de plainte formelle (PFVACS).

Plainte formelle de violence à caractère sexuel - PFVACS

Lorsqu'un·e survivant·e/victime remplit un formulaire de plainte (document qui sera vu par l'auteur·e/répondant·e désigné·e) par écrit faisant état d'une violation de la présente politique. Ce formulaire doit être soumis à un·e CEPVACS ou à l'avocat général de l'université afin de déclencher une analyse de recevabilité et une éventuelle enquête externe. Les résultats de cette enquête externe peuvent entraîner des sanctions à l'encontre de l'auteur des faits et la/le survivant·e/victime aura accès aux résultats et aux sanctions.

Rapport de police

Une plainte officielle et formelle auprès des autorités locales qui peut déboucher sur une enquête de police. Le CSPVACS peut vous guider et vous accompagner dans cette procédure à votre demande.

Plateforme virtuelle REES

REES (Respect Educate Empower Survivors) est un service crypté qui permet aux membres de la communauté de Bishop's de créer un dossier et de divulguer des actes de violence sexuelle et sexiste au Centre d'aide aux victimes de violences sexuelles. Cette plateforme est gratuite pour tous les membres de l'Université de Bishop's et offre de multiples options concernant les révélations, les plaintes formelles ou le soutien offert aux survivant·es/victime·s à tout moment de la journée.

Dévoilement anonyme via REES

Un rapport anonyme permet à une personne de partager des informations sur un incident de VACS ou de violence fondée sur le genre sans s'identifier, ni identifier la personne qui lui a fait du mal. Veuillez noter qu'un signalement anonyme sur la plateforme en ligne REES ne contient aucune information permettant d'identifier les personnes impliquées et ne permet pas à Bishop's de vous contacter directement. Les données obtenues à partir des signalements anonymes ont pour but d'aider à mesurer l'incidence et à identifier les tendances de VACS sur le campus, dans le but d'améliorer les politiques, le soutien ou les réponses à ceux-ci.

Identification de l'auteur·e récidiviste via REES

L'identification répétée de l'auteur de l'infraction informe le CSPVACS de violences sexuelles lorsque le nom d'un·e auteur·e de l'infraction est signalé deux fois ou plus dans le système. Une identification doit être soumise par le/la survivant·e/victime de VACS et ne peut pas être soumise au nom d'une autre personne.

Septembre 2022 – Août 2023: un survol

Septembre 2022

- Le nouveau site du CSPVACS ouvre ses portes
- Les CEPVACS dispensent une formation de “Active Bystander” à des centaines d'étudiants et d'étudiantes (nouveaux·elles et ancien·nes).
- Les CEPVACS forment les bénévoles de la semaine d'ouverture.

Octobre 2022

- Le CSPVACS organise une rencontre, donnant à la communauté de Bishop's l'occasion de rencontrer son personnel et de voir son nouvel espace de travail temporaire de deux ans.
- Nouveaux profils Instagram et Facebook pour le CSPVACS

Novembre 2022

- Campagne d'éducation et événement commémoratif de la Polytechnique

Janvier 2023

- Tous les nouveaux étudiant·es inscrit·es au semestre d'hiver reçoivent la formation obligatoire de “Active Bystander” dispensée par les CEPVACS

Février 2023

- Le CSPVACS organise un événement sur le changement collectif et la culture du consentement
- Le CSPVACS participe à la Semaine de la culture sexuelle en fournissant des informations sur certains événements et les CEPVACS proposent des ateliers aux étudiants-es

Mars 2023

- Le CEPVACS organise des ateliers en partenariat avec REES pour les étudiant·es et le personnel sur les deux services offerts à la communauté universitaire
- Les CSPVACS offrent un soutien et des conseils sur les heures d'ouverture de la salle de sport et l'accès aux espaces
- Renforcement des mesures en place pour les heures d'ouverture de la salle de sport et l'accès aux espaces pour les personnes s'identifiant comme femmes et les personnes non binaires

Avril 2023

- Les CSPVACS proposent une formation sur le consentement et les relations saines à tous les étudiant·es qui partent à l'étranger, en collaboration avec le bureau international
- Le CEPVACS organise une réunion de solidarité et d'action pour les membres 2SLGBTQIA+ de l'université

Mai 2023

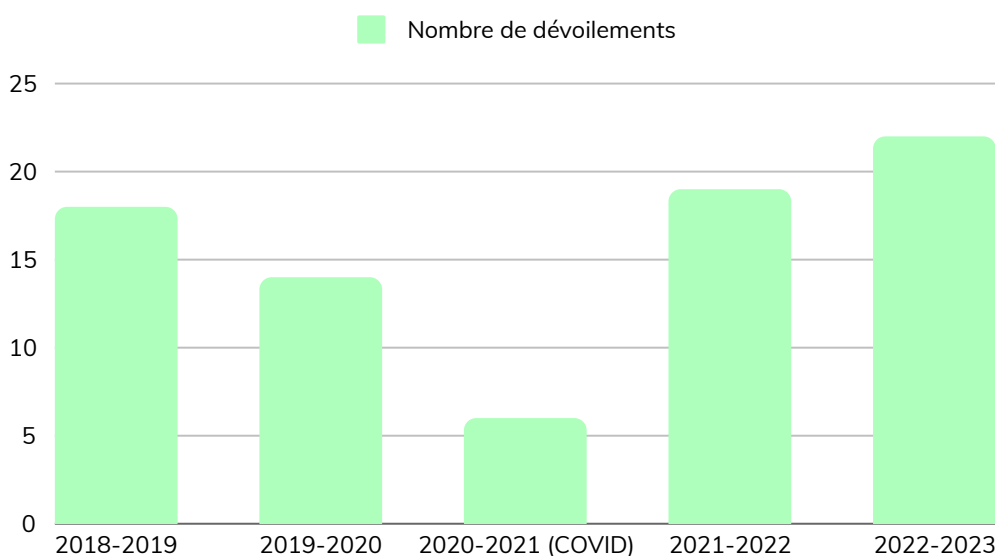
- Le CEPVACS offre un soutien et des conseils sur les changements de nom et les courriels dans le système informatique

August 2023

- Collaboration avec le CEPVACS de Champlain et création d'une procédure écrite à utiliser par les deux institutions en cas de plainte officielle pour VACS
- Création d'un nouvel organigramme qui passe en revue toutes les options pour les survivant·es/victimes de VACS
- Création de nouvelles procédures à utiliser sur le campus, y compris la manière d'orienter une personne vers le CEPVACS pour obtenir un soutien et la manière d'aider une personne à obtenir un kit médico-légal à l'hôpital

Statistiques sur la gestion des cas

Dévoilements - septembre 2018 à août 2023

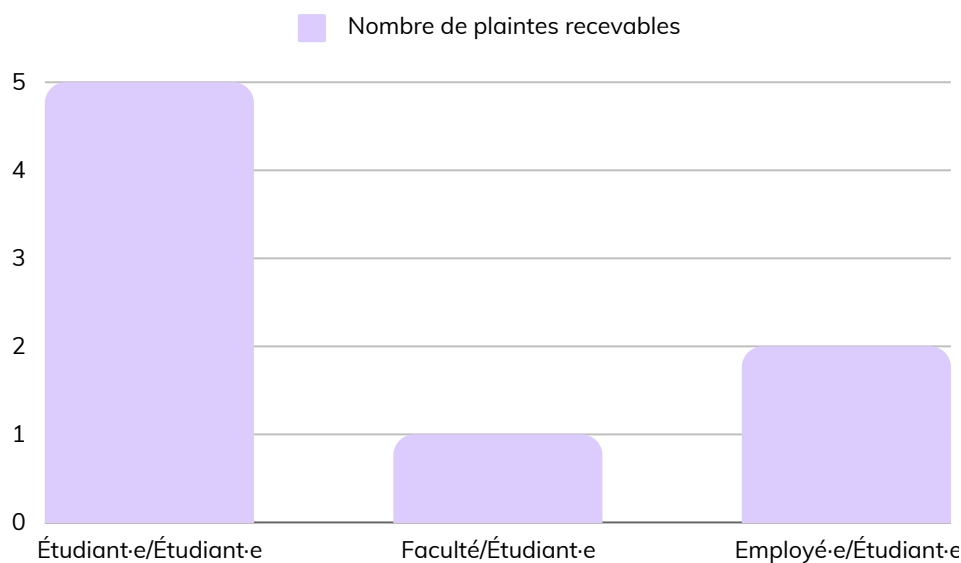


Plaintes formelles - septembre 2018 à août 2023

L'Université a reçu 13 plaintes formelles (PFVACS), entre 2018 et 2023. Parmi celles-ci, 5 plaintes étaient non recevables en vertu de la Politique de prévention des violences à caractère sexuel, au moment de leur traitement.

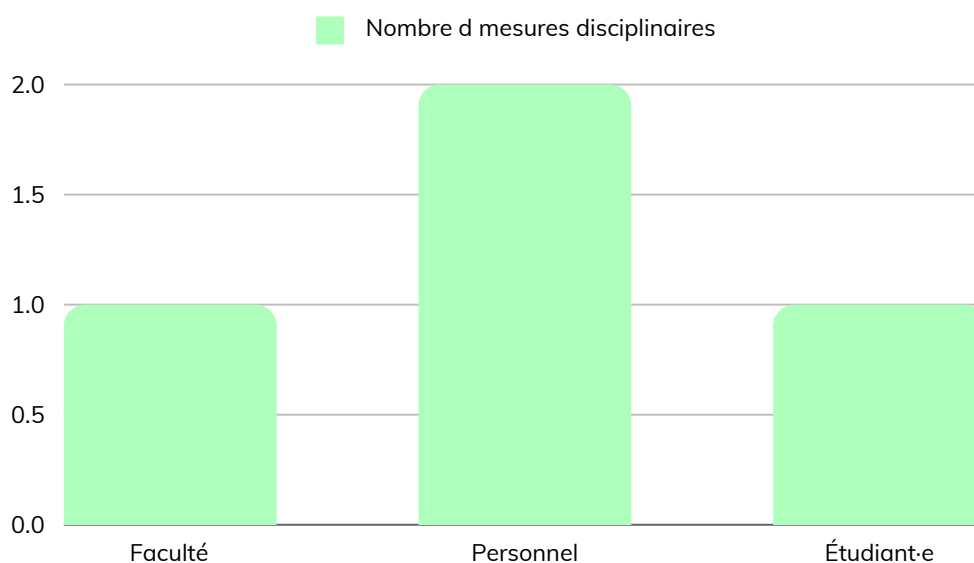
L'évaluation des plaintes formelles est basée sur la Politique de prévention des violences à caractère sexuel de l'Université, qui a été modifiée au cours de ces années. Avant les modifications apportées en 2022 à cette politique, les PFVACS dénonçant des actes de violence sexuelle qui auraient eu lieu dans des résidences privées ou lors d'un événement non sanctionné par l'évêque n'auraient pas été recevables en vertu de la politique.

Ainsi, sur les huit plaintes officielles recevables, la nature des incidents est la suivante :



**3 des 5 plaintes ont été retirées par le/la survivant-e/victime*

Parmi les plaintes finalisées, les sanctions/résultats sont les suivants :



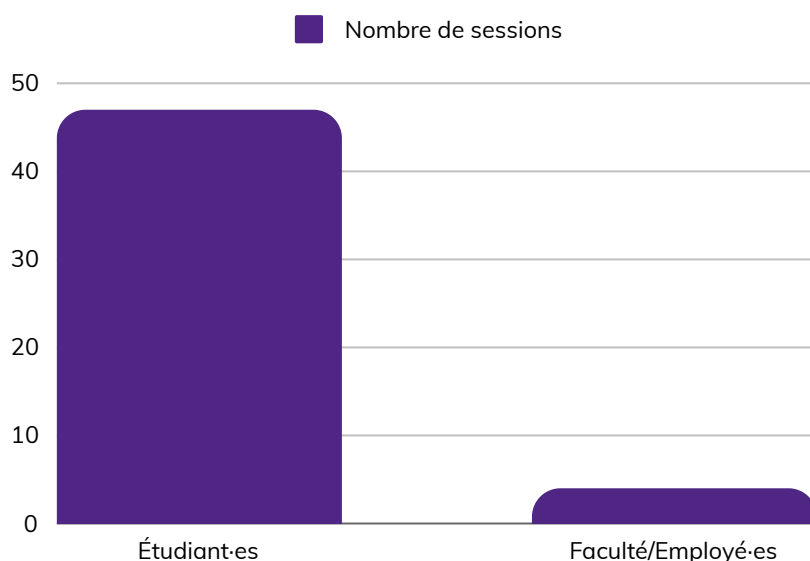
Les sanctions et les résultats des plaintes formelles peuvent inclure des mesures disciplinaires telles que la suspension (avec ou sans salaire), l'expulsion, des avertissements écrits, des licenciements, l'interdiction d'accès au campus, une supervision supplémentaire, etc.

Sessions de soutien individuel - septembre 2022 à août 2023

Les données suivantes représentent les 51 sessions de conseil programmées qui ont eu lieu avec des personnes ayant un cas ou un dossier en cours avec le CEPVACS (à ce moment-là). Ces chiffres ne

tiennent pas compte de la gestion des dossiers par courriel/téléphone, de certains rendez-vous sans préavis, des étudiant·es ou des membres du personnel/de la faculté qui ne souhaitaient pas qu'un dossier soit créé, des absences, des conseils externes et interdépartementaux.

Les mois les plus chargés en termes de sessions individuelles ont été octobre et novembre.



Données anonymes REES

Grâce aux données anonymes fournies par REES, nous avons pu tirer les conclusions suivantes :

Tous les événements divulgués impliquaient des étudiant·es, à l'exception d'une personne qui a préféré ne pas divulguer le statut des personnes impliquées.

À la question « l'auteur·e de l'infraction était-iel quelqu'un que vous perceviez comme étant en position de pouvoir ou d'autorité ? », une personne a répondu « oui » et une autre a répondu « pas sûr ».

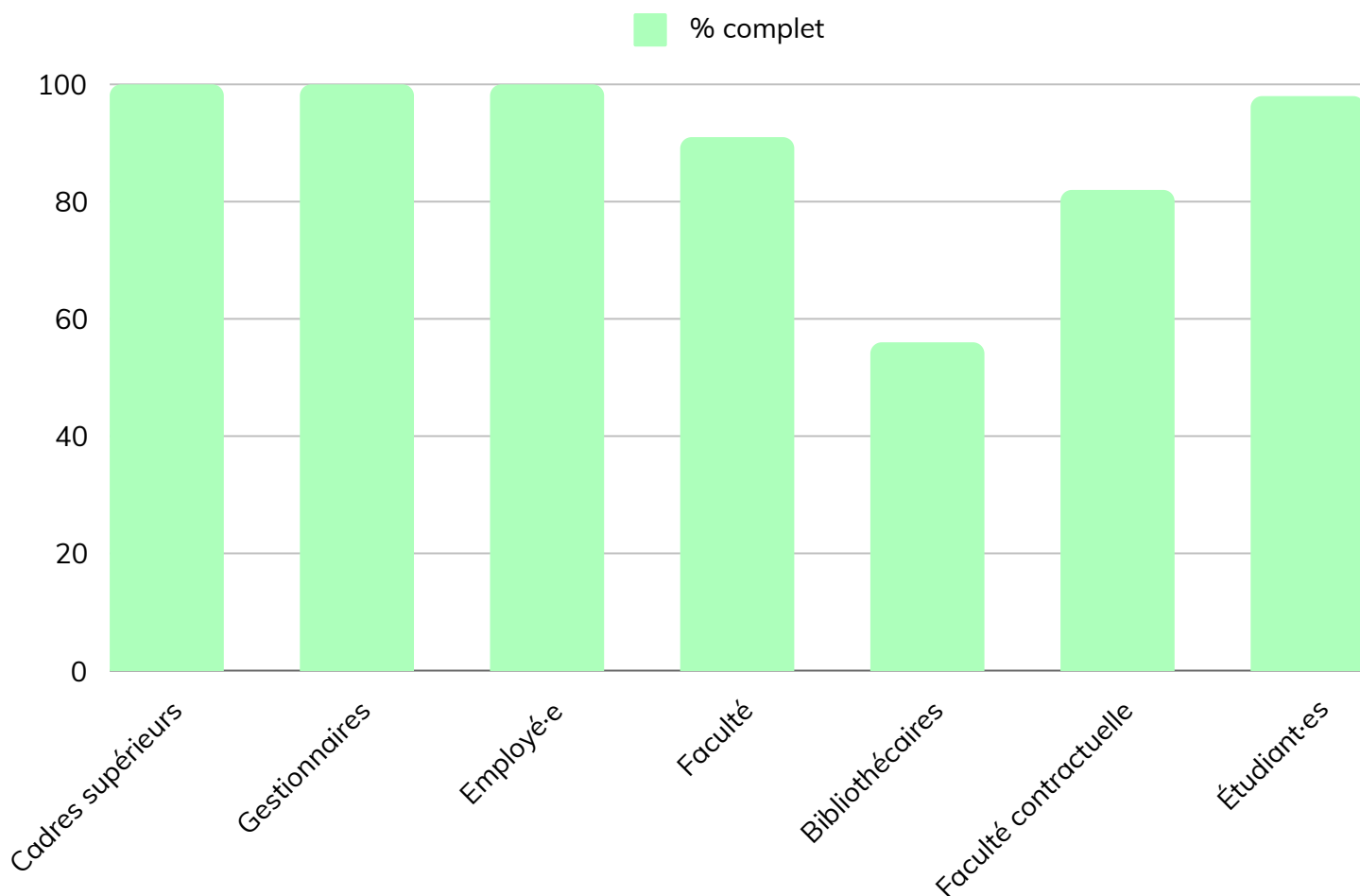
Dans au moins 5 cas, l'auteur·e identifié·e était sous l'influence de drogues ou d'alcool.

Dans 5 cas, le/la survivant·e/victime était sous l'influence de drogues ou d'alcool.

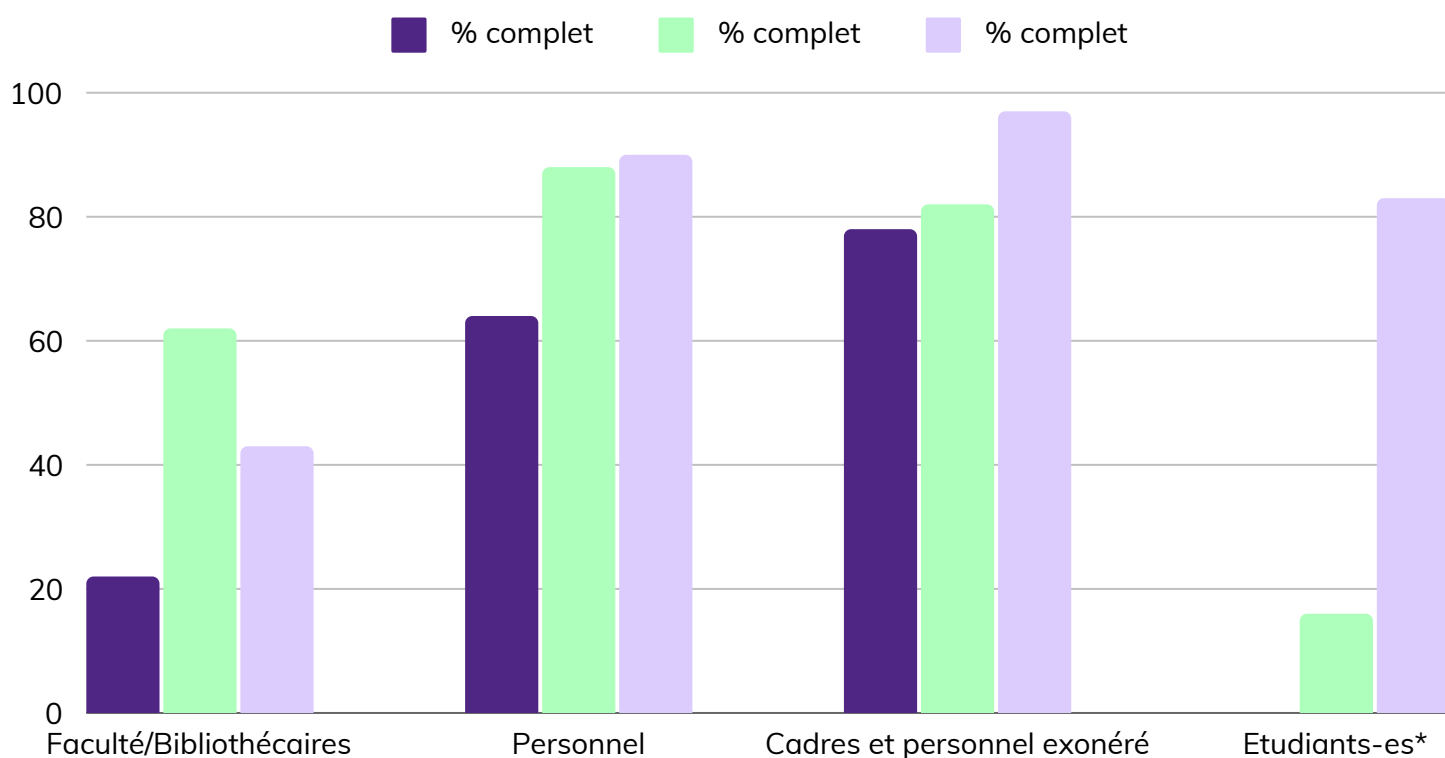
Statistiques sur la formation

Participation aux la formation virtuelle

Le graphique suivant représente le pourcentage total de chaque catégorie de personnes à compléter leurs formations virtuelles pour l'année académique 2022-2023.



En parallèle, le graphique suivant représente le pourcentage total de chaque catégorie de personnes à compléter leurs formations virtuelles, au fil des années, de 2019 à 2022.



*En 2021-2022, la formation virtuelle en ligne est devenue obligatoire pour les étudiant·es.

Formations proposées

Formation en personne

Can I Kiss You ? - Cette formation est axée sur une communication claire et le consentement dans les interactions intimes.

Active Bystander Intervention - Permet aux participants-es d'acquérir les compétences nécessaires pour intervenir de manière sûre et efficace dans des situations potentiellement dangereuses.

General Consent - Permet aux participants-es d'apprendre les nuances du consentement.

How To Receive Disclosures - Fournit des conseils sur les réactions d'empathie et de soutien lors de la réception de dévoilement.

Healthy Relationships - Explore la dynamique des relations saines

REES Platform - Offre des ressources et un soutien spécialisés.

Formation virtuelle

It Takes All of Us - Engage les participants-es dans des discussions visant à promouvoir la responsabilité collective.

Together Against The Trivialization Of Sexual Violence - Vise à lutter contre la normalisation des violences sexuelles.

Retour sur CCLISAR

En 2022, le Centre canadien pour l'innovation juridique en matière de réponses aux agressions sexuelles a été chargé de procéder à un examen externe des procédures et des politiques de l'université concernant ses actions de lutte contre les VACS au sein de sa communauté.

En réponse, l'université a pris en compte les 26 recommandations et a commencé à les appliquer le cas échéant. Le tableau suivant présente certaines des recommandations que le CEPVACS a pu traiter ou commencer à traiter.

1	Remédier à la confusion généralisée concernant le « dévoilement » et le « signalement » de VACS
2	Créer un centre (autonome) d'aide aux victimes de violences sexuelles et simplifier les procédures de signalement

3	Clarifier et renforcer la compétence de Bishop's en matière de comportement hors campus (y compris en ligne)
4	Améliorer et renforcer l'utilisation des mesures immédiates
5	Éviter le silence par le biais du NDAS et des injonctions mutuelles de non-contact
6	Restructurer les rôles et responsabilités du doyen des affaires étudiantes et du conseiller juridique général dans le cadre de la politique de lutte contre les violences sexuelles
7	Se concentrer sur les points chauds et les domaines spécifiques de préoccupation
8	Intégrer une approche intersectionnelle dans la structure
9	Modifier la politique en matière de violence sexuelle afin d'interdire clairement les relations entre les enseignant-es et les étudiant-es
10	Rapport global et rapport sur la mise en œuvre du présent rapport
11	Élaborer et mettre en œuvre une formation évolutive et adaptée à un public spécifique

Voici quelques-unes des solutions/réponses mises en œuvre par le SVSC et l'université :

- Révision de la politique actuelle en ce qui concerne
 - La définition des termes « dévoiler » et « signaler » la violence à caractère sexuel
 - La compétence de Bishops en ce qui concerne les comportements hors campus (y compris en ligne)
 - La force et l'utilisation des mesures immédiates
- Élaboration et mise en œuvre de formations pour
 - Recevoir un dévoilement
 - Tous les athlètes étudiant-es se joignant au programme à l'été/automne 2022
 - Que les survivant-es/victimes aient accès à du matériel sans scénario et moins déclencheur.
- Déménagement du centre dans un endroit central, puis déménagement dans un espace complètement indépendant, dans le futur.
- Embauche d'un-e deuxième CSVACS, tous deux se concentrant sur la justice et le soutien.
- Élimination de l'utilisation des ordonnances mutuelles de non-contact.
- Externalisation des services d'enquêteurs externes
- Veillé à ce que tous les survivants-es/victimes soient dirigés vers le CEPVACS, tandis que les auteurs-es sont dirigés-es ailleurs.
- A contribué à la mise en place de scanners à The Gait et à la limitation du nombre de « plus un ».
- Mise en place des heures désignées pour des personnes s'identifiant comme femmes et des personnes non binaires à la salle de sport.
- Renforcement du soutien au personnel de la vie en résidence pendant les périodes à haut risque
- Inclusion d'un plus grand nombre de voix diverses au sein du comité de prévention
- Publication du rapport de la recommandation CLLISAR sur le site web du CEPVACS

Rapport de la Vice-Principale Chargée aux Affaires Étudiantes

Chère communauté,

Si vous lisez ceci en tant que survivant-e, sachez que ce qui vous est arrivé n'est pas de votre faute. Il existe des ressources et des voies de justice à votre disposition si vous souhaitez les emprunter. Cette communauté est fermement opposée à toute forme de violence sexuelle.

En tant que Vice-Principale chargée aux affaires étudiantes, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à chacun d'entre vous pour votre dévouement inébranlable et votre travail acharné en vue de l'éradication de la violence sexuelle sur notre campus. Le chemin que nous avons parcouru ensemble est semé d'embûches, mais votre engagement n'est rien moins qu'une source d'inspiration. En tant qu'institution, nous nous sommes engagés à construire une communauté exempte de violence sexuelle. Notre objectif est d'éradiquer toutes les formes de VACS. Cet objectif exige un engagement continu et radical de la part de l'ensemble de la communauté de Bishop's. Je suis fière des mesures que nous avons prises en tant qu'université, mais aussi consciente du travail qu'il nous reste à accomplir.

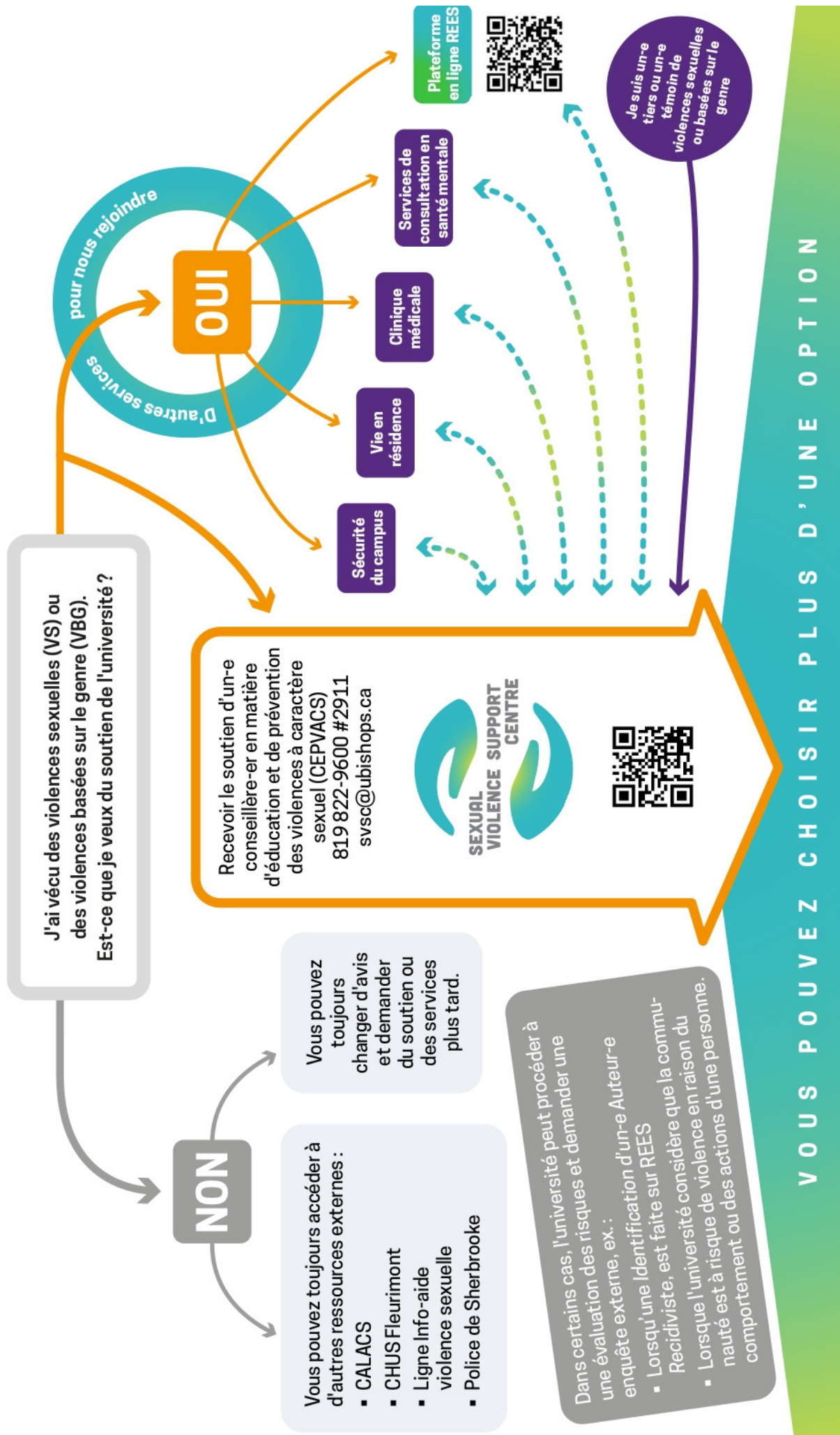
Depuis la publication du rapport du CCLISAR, nous avons pris des mesures importantes pour résoudre les problèmes critiques mis en évidence. Nous avons augmenté le personnel du Centre d'aide aux victimes de violences sexuelles, nous avons mis en œuvre des programmes éducatifs complets visant à la prévention et à la sensibilisation, en veillant à ce que chaque membre de notre communauté comprenne l'importance du consentement et du respect. En outre, nous avons renforcé nos politiques afin de créer un environnement plus sûr pour tous. Notre engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité est inébranlable, et nous avons introduit de nouvelles mesures pour veiller à ce que les rapports de violence sexuelle soient traités avec le plus grand soin. Ce rapport contient des statistiques sur les préjudices subis dans notre communauté et dans les communautés d'origine de nos étudiants et de nos employés. Fournir des statistiques est l'une des mesures que nous prenons en tant qu'institution pour rendre des comptes de manière transparente. Toutefois, nous reconnaissons que notre travail est loin d'être achevé. Nous devons rester proactifs·ves, en favorisant une culture où chaque individu se sent en sécurité, respecté et valorisé. Cela implique une éducation permanente, un soutien et la mise en œuvre de stratégies innovantes pour prévenir la violence sexuelle.

À nos étudiant-es, à nos professeur-es, à notre personnel et à nos administrateur·ices, nous vous remercions pour votre force et votre détermination. Votre participation active aux formations, aux ateliers et aux discussions a joué un rôle essentiel dans nos progrès. Aux survivant·es qui se sont courageusement manifestés, votre courage est une lueur d'espoir et un rappel puissant de la raison pour laquelle ce travail est si important.

Nous remercions tout particulièrement le Centre d'aide aux victimes de violences sexuelles, Dominique et Gabrielle, dont les efforts inlassables se traduisent chaque jour par des changements concrets.

Alors que nous allons de l'avant, continuons à nous soutenir les un-es les autres et à travailler en collaboration pour faire de notre université un modèle de sécurité et de respect. Je vous remercie de votre engagement et de votre dévouement constants.

Stine Linden-Anderson



ACCOMMODEMENTS ACADÉMIQUES

Rencontrer un-e spécialiste de l'accessibilité pour les étudiant-e-s

- Vous n'aurez pas à lui faire de dévoilement sur votre situation.
- Ex. : flexibilité des dates de remises

MESURES IMMÉDIATES

Au sein de l'université, ex. :

- Ordonnance de non-contact, limitation de l'accès à des espaces sur le campus pour l'auteur-e identifié-e.

PLAINTÉ FORMELLE (PFVACS)

Au sein de l'université

- Un-e enquêteur-e externe analyse la plainte
- Votre nom et la nature de la plainte seront communiqués à l'auteur-e identifié-e.

PROCÉDURES JUDICIAIRES

Contactez la police de Sherbrooke pour faire une déclaration et entamer des procédures judiciaires.

RECUEILLIR DES PREUVES MATÉRIELLES

La trousses médico-légale se fait à l'hôpital CHUS Fleurimont:

- Doit être fait dans les 72 heures
- Ne déclenche pas automatiquement les procédures judiciaires
- Transport couvert par l'université